



Commune de Brunehaut
Rue Wibault Bouchart, 11
7620 Brunehaut
Belgique

DÉCLARATION PRÉALABLE

TAXE SUR LES AGENCES DE PARIS

EXERCICE

Règlement voté par le Conseil communal du 7 octobre 2019.

NOM, PRÉNOMS DE L'ASSUJETTI :

DOMICILE :

.....

LIEU D'EXPLOITATION :

.....

TAUX DE L'IMPOT : La taxe est fixée à 62,00 € par mois ou fraction de mois d'exploitation.

LE PRÉSENT FORMULAIRE EST A RENVOYER A L'ADMINISTRATION COMMUNALE.

Certifié sincère et véritable,

Date et signature du contribuable,